

COMMUNES	OPERATIONS	N° DOS.	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION ATTRIBUEE
COMMUNE DE ALBEFEUILLE-LAGARDE	Rénovation des projecteurs du stade	00006315	26 166,00 €	26 166 €	30 %	7 849 €
COMMUNE DE AUVILLAR	Création d'un boulodrome	00006261	15 000,00 €	15 000 €	30 %	4 500 €
COMMUNE DE AUVILLAR	Travaux de restauration du local de foot	00006255	12 358,00 €	12 358 €	30 %	3 707 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES	Réhabilitation de l'éclairage du gymnase COSEC et mise aux normes des sanitaires au gymnase de Goudourville	00003481	56 300,00 €	0 €	30%	0 € <sup>(1)</sup>
COMMUNE DE GARGANVILLAR	Création d'un terrain multisport avec réfection d'une plateforme	00006248	48 046,00 €	48 046 €	30 %	14 413 €
COMMUNE DE MOISSAC	Réhabilitation et mise aux normes de la piste d'athlétisme de Moissac	00006448	847 812,00 €	847 812,00 €	15 %	127 171 €
COMMUNE DE MONTASTRUC	Achat d'équipement parcours fitness	00006242	8 560,00 €	8 560 €	30 %	2 568 €
COMMUNE DE VALENCE D'AGEN	Réhabilitation du stade Evelyne Baylet (tranche 4 )	00006313	595 000,00 €	595 000 €	15 %	89 250 €
COMMUNE DE VALENCE D'AGEN	Aménagement d'un pumptrack et d'un skate parc au jardin de Pontus	00006310	242 045,00 €	242 045 €	15 %	36 306 €
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>285 764 €</b>

(1) – La dépense subventionnable est ramenée à 0 € au lieu de 56 300 €, pour respecter le taux de financement public plafond de 80 % fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14)

Le Président,

M. WEILL